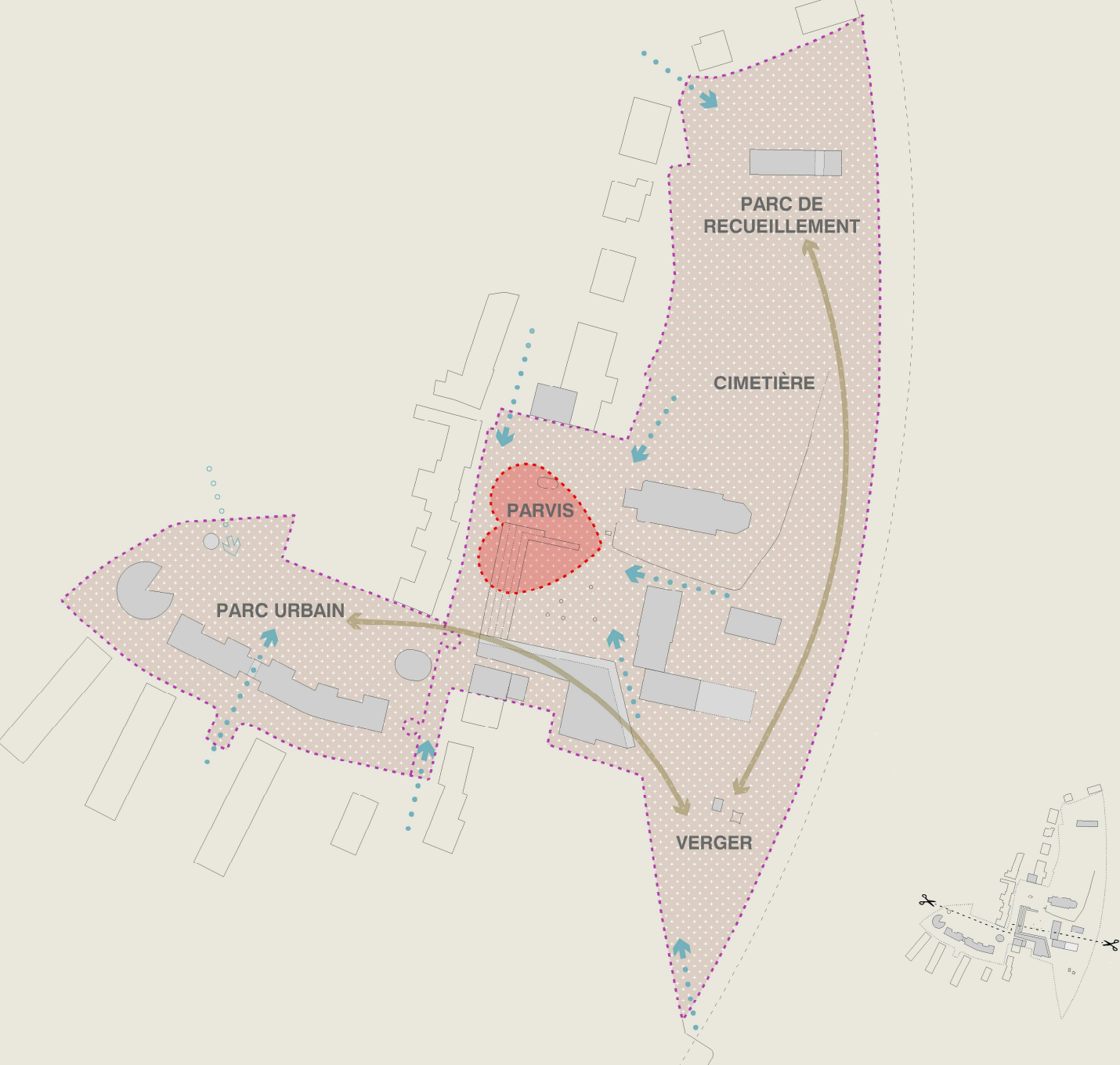




L'humain au cœur du village à revitaliser

Le projet s'inscrit dans un urbanisme durable intégrant simultanément les dimensions économiques, écologiques, sociales et culturelles. Cette stratégie de développement urbain permet d'autres modes de vie, de nouvelles formes d'habitation, de mobilité et de consommation.

Notre concept propose la mise en place d'une nouvelle dynamique pour plus d'attractivité et de convivialité. La configuration et la mixité des activités va offrir des expériences variées et permettre de satisfaire les différents besoins et intérêts de chacun.

Le centre du village va avoir une nouvelle identité globale dédié à l'être humain avec une véritable place publique mettant en valeur l'héritage architectural, principalement l'église paroissiale, le cimetière et le bâtiment administratif nord de l'administration communale. Les déplacements vont se faire de façon fluide et sécuritaire laissant plus de place au développement de la mobilité douce. Une bonne accessibilité au site est également assurée par les transports en commun.

Le cœur du village se décompose principalement en 4 zones ; le parvis de la mairie et de l'église paroissiale, le cimetière et ses espaces recueils, le verger communautaire et le nouveau grand parc urbain. Toutes ces zones sont l'âme du village et forment l'essence de l'espace public à la mesure de l'homme.

Les aires de jeux et de sports sont réparties entre la zone du verger et du nouveau parc. De nombreux bancs et assises y sont installés pour profiter de la verdure et de l'ombrage des arbres. Des gradins sont aménagés devant le parvis de la mairie pour profiter notamment de représentations publiques tout en ayant une bonne visibilité.

La notion de place publique est étendue sur l'ensemble de la zone d'intervention ; les piétons sont invités à circuler dans la rue qui fait également partie de la place publique. Quant aux automobilistes franchissant le seuil rehaussé de cette rue "partagée", notamment à la rue Principale aux abords des allées du cimetière, ceux-ci auront le sentiment de pénétrer un lieu particulier – un espace où la voiture n'est plus roi.

Le rehaussement des différents seuils ou changement de niveau marque l'entrée dans la zone de rencontre. Les resserelements créés, mais aussi une sculpture ou œuvre d'art comme marqueur d'entrée ou encore les changements de texture au sol, signalent aux automobilistes et aux motards qu'ils doivent ralentir dès leur entrée dans le centre du village.

La voie véhiculaire est délimitée par une trace au sol continue formée par des pavés de guidage pour que cette limite devienne perceptible de façon visuelle et tactile, essentiellement destinée aux personnes aveugles et malvoyantes.

La rue partagée est couramment dénommée "zone de rencontre" ou "shared space". Ici les limites deviennent perméables et les différents modes de transport deviennent diffusés ; les piétons, normalement confinés au trottoir, sont invités à circuler dans la rue. Les trottoirs, feux tricolores, passages piétons et autres marquages de sol sont laissés de côté – la signalisation est réduite à son strict minimum pour promouvoir plus de fluidité, de visibilité et de convivialité. Les conducteurs, les cyclistes et les piétons se responsabilisent et font plus attention à leur environnement lorsqu'il n'y a pas d'indications. Les piétons ont la priorité absolue, suivis par les cyclistes, motards et automobilistes, qui ne doivent pas dépasser la vitesse maximale de 20 km/h. Cela ralentit le trafic qui devient plus fluide et en matière de sécurité routière, le nombre d'accident est réduit. Ceci permet un apaisement considérable du trafic motorisé et un bien être pour tout le monde notamment dû à la réduction importante des émissions de carbone et permet ainsi de contribuer à atténuer le changement climatique.

Le stationnement est interdit sauf dans les espaces dédiés ; le parking de surface est prévu à l'ouest parallèlement à la rue Hannert Thommes, au nord à côté de la nouvelle morgue et au sud sur l'ancien site de la caserne des pompiers. Il sera en général pourvu de dalles perméables type pavés engazonnés et parsemé d'arbres. Au centre, sous les parvis, un nouveau parking souterrain vient compléter cet ensemble. Ce dernier sert aussi d'appui au centre culturel vu le grand nombre de stationnements nécessaires. Des bornes de recharge pour voitures électriques sont réparties et des stations de car-sharing ou de covoiturage y sont possibles.

Des emplacements de stationnement de vélos et de motos sont répartis sur tout le site. Les vélos en libre-service sont installés à côté de l'arrêt de bus pour répondre aux besoins actuels de transport.

Ce projet va intégrer le végétal dans son concept et l'adapter aux diverses situations. Les espèces sauvages issues de la végétation locale sont choisies afin de maintenir un caractère familier et favorisant le développement de la faune et de la flore. Un aménagement bien pensé des espaces verts adaptés à toutes les saisons limite également leurs besoins en entretien.

Le toit vert est indissociable de la construction durable. Les toitures végétalisées limitent le ruissellement des eaux de pluie, participent à l'isolation des bâtiments et favorisent la biodiversité. La végétalisation des toitures permet la reconstitution d'espaces naturels et écologiques. Les eaux de pluie sont également collectées dans les éléments tels que noues végétalisées ou bassins paysagers. Ces éléments, outre leur aspect environnemental, s'intègrent parfaitement bien dans un milieu rural et urbain.

Le nouveau revêtement de sol minéral, aux couleurs et matériaux typiques de la région, doit assurer une harmonie visuelle sur tout l'ensemble et renforcer ainsi l'interaction des différentes zones. Les parvis sont encore soulignés par des motifs de lignes. Un dallage avec système de conduite des personnes à déficience visuelle est également mis en place et l'accessibilité aux espaces et équipements du site devra être garantie de façon libre et sécuritaire, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

L'éclairage public participe à l'organisation des espaces urbains ; un concept d'éclairage fonctionnel, bien réfléchi et uniformisant la vue d'ensemble sans éblouissement, mettra en évidence les différents bâtiments du site et procurera une lumière d'ambiance à ses différents espaces.

La stratégie d'éclairage se développe à plusieurs niveaux ; par des lampadaires assez hauts avec appliques à hauteur et direction variable, des colonnes lumineuses et des spots de sol ou mural pour une lumière ponctuelle. L'éclairage urbain se veut solaire dans la mesure du possible et équipé de réflecteurs permettant d'orienter la lumière vers le bas, évitant la pollution lumineuse et les nuisances qui atteignent l'ensemble des êtres vivants et perturbent les écosystèmes.

Tout le mobilier urbain doit garantir l'homogénéité des formes, couleurs et matériaux (bancs, lampadaires, poubelles, bornes, mais aussi structures d'arrêt de bus, panneaux d'affichage, supports de stationnement ou autres structures).

Dues aux nuisances sonores causées par les voies ferrées, notamment les bruits de roulements ou liés à l'effort de traction, des mesures de protection peuvent être proposées. Il existe plusieurs solutions, notamment la mise en place d'absorbeurs sur rails, traitement de ponts métalliques, expérimentations pour atténuer les vibrations, installations de murs anti-bruit ou encore l'isolation acoustique des bâtiments (DIN 4109 Schallschutz Hochbau).

En ce qui concerne l'installation du mur anti-bruit, la solution de gabions modulaires en panneaux électro-soudés (1m de largeur avec 4,5mm d'acier) est très intéressante de par sa qualité sonore, résistance aux intempéries et qualité esthétique. Cette solution représente une option à la fois peu coûteuse et durable ; elle demande très peu d'entretien et les graffitis y sont difficilement réalisables.

La réalisation de tout ce projet de réaménagement devra se faire en plusieurs étapes suivant un ordre de priorités, de possibilités techniques et de viabilité. Les pauses et réajustements, entre ces différentes phases de construction, permettent aussi aux habitants et aux visiteurs de se réapproprier le village.

Une nouvelle identité pour le centre avec des parvis attractifs

Une véritable place publique et un lieu de rencontre des villageois doit remplacer le parking actuel devant l'église paroissiale et la mairie de Schuttrange.

Le parvis de l'église Saint-Pierre va être aménagé en lieu de rassemblement avec des bancs et une fontaine. Cette place est bordée d'arbres offrant un endroit calme et frais. Cet espace minéralisé est maintenant plus vivant et respirant, il met par la même occasion en évidence le bijou architectural et patrimonial qu'est l'église paroissiale datant de 1753, parfois aussi appelée la « Cathédrale du Syrdall ».

Le parvis de la mairie est aménagé de façon à pouvoir accueillir toutes sortes d'activités. Cet espace peut, par exemple, être animé par des jets d'eau qui lui confèrent une grande attractivité ; ces jets d'eau peuvent aussi se transformer en jeux d'eau pour les enfants notamment pour les chaudes journées d'été. Cette place publique peut également recevoir des marchés éphémères et locaux tel que le "Schëtter Nössmaart", des brocantes, des fêtes ou kermesses. Cette place pourra aussi recevoir des performances artistiques (spectacles, projections) d'autant plus qu'elle dispose de gradins végétalisés ; ces gradins ont une surface perméable et offrent un îlot de fraîcheur.

Une partie du parvis de la mairie est aussi disponible pour la terrasse du nouveau centre culturel multifonctionnel. Ce bâtiment se trouve en plein centre du village pour les échanges culturels et intellectuels de toute sa communauté.

Le nouveau centre culturel va contribuer à la revitalisation du cœur de Schuttrange. Ce bâtiment est intégré dans la nouvelle place et, de par son implantation et de sa morphologie, crée également un lien entre le verger et le futur parc urbain à l'ouest. Sa toiture est végétalisée et aménagée pour être aussi un espace de détente. Les fonctions secondaires et ne nécessitant pas de lumière naturelle sont prévus dans les sous-sol afin d'optimiser urbanistiquement la volumétrie extérieure. L'emplacement stratégique de ce nouveau bâtiment entraîne la démolition du bâtiment sud de l'administration communale. Le bâtiment administratif nord quant à lui est conservé, entièrement restauré et adapté aux besoins de ses occupants en respectant les caractéristiques principales de sa construction de façon à préserver un esprit patrimonial, tout en remplaçant certains éléments, changeant l'utilisation des lieux ou ajoutant des bâtiments d'extension. Ces nouveaux volumes contemporains, avec toiture-terrasse et partiellement sur pilotis, s'harmonisent avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment principal qu'est l'Hôtel de ville. Ce mode d'intervention et de configuration permet de préserver le caractère et la cohérence des ensembles architecturaux sans nuire à la continuité des parcours du verger.

Entre le parvis de la mairie et de l'église se trouve un nouvel espace consacré au monument en hommage à la résistance du peuple luxembourgeois sous l'occupation de 1940-1945 ainsi qu'aux arbres commémorant les 150 ans de l'indépendance du Luxembourg et le 25ème anniversaire de l'accession au Trône du Grand-Duc Jean. Dans cet espace de liberté lié à la place publique et sans véritables barrières visuelles, « l'horizon souligne l'infini ».

La brasserie-restaurant "Schëtter Stuff" est aussi parfaitement intégrée dans le nouvel aménagement urbain. Ce point de rencontre des Schuttrangeois va avoir maintenant une terrasse bien plus grande et conviviale.

À côté du nouveau centre culturel et du centre civique, se trouve la Maison Kier qui va accueillir le centre médical de 6 cabinets. Sa forme actuelle est plutôt conservée et le bâtiment est adapté aux nouveaux besoins ; l'escalier latéral est remplacé par des rampes à plusieurs volées et une annexe est construite à l'arrière.

La reconfiguration du cimetière de Schuttrange, entourant partiellement l'église paroissiale, prévoit la création d'un lieu de bien-être et de tranquillité, relativement ouvert avec des espaces de recueillement, notamment dans la zone des urnes funéraires et de la nouvelle morgue. La conception de celle-ci devra tenir compte des valeurs de la société actuelle, de la diversité des cultures et des différentes communautés religieuses ou laïques. L'implantation de la nouvelle morgue soutient la sérénité du lieu et se trouve dans un écrin de verdure – un parc de recueillement qui préserve une atmosphère intime et discrète. Elle est dotée d'un parvis et à proximité se trouve également un espace engazonné dédié aux cérémonies

consacrées à la dispersion des cendres des défunts. Des arbres, de la végétation adaptée et des bancs agrémentent ce lieu. Le réaménagement de la nouvelle morgue reste à proximité de l'église et détermine la limite du cimetière. La reconfiguration du cimetière permet à celui-ci de s'étendre et de s'ouvrir ; les murets existants entourant les tombes sont enlevés sauf aux endroits pour des raisons de dénivelé ou de configuration.

Des rencontres près du verger pour tout âge

Le verger situé au sud-est de la zone d'intervention est envisagé comme jardin d'exploitation communautaire et aire de jeux pour enfants, notamment aussi avec des éléments d'escalade et une cabane perchée. La cabane existante en bois, la végétation remarquable de ce lieu et même ses petits murets, font partie intégrante de la nouvelle configuration. Cet espace chaleureux et familial est également une aire de pique-niques et de détente, intergénérationnel et favorisant les échanges entre les communautés. Les parcours sont structurés par des chemins piétons/cyclables et sont connectés avec cohérence, notamment au chemin existant reliant le parvis de la mairie au passage à niveau et au "vieux Schuttrange". L'aménagement de ce lieu exceptionnel propose de le mettre en valeur pour tous les citoyens et sans le dénaturer.

Un bassin paysager est aménagé près des jardins partagés ; cet élément récupère les eaux de pluie et peut être végétalisé avec des roselières ou d'autres plantes aquatiques – celles-ci peuvent avoir une fonction de phyto-épuration des eaux pluviales. Ce type de bassin demeure une mesure préventive de première importance face aux impacts physiques et économiques d'une pluviométrie de plus en plus imprévisible.

Non loin se trouve le bâtiment existant du club des jeunes et qui est pourvu d'une belle terrasse en bois. Bien que ce bâtiment dispose de fondations non fermement ancrés dans le sol, son implantation est maintenue et sa construction est préservée en raison de sa valeur historique, de ses souvenirs spatiaux catalysés et de son intégration paysagère. Par contre, le bâtiment adjacent utilisé actuellement comme chalet par les scouts et celui de la caserne des pompiers, sont quant à eux démolis puisqu'ils n'ont pas de véritables valeurs patrimoniales ou architecturales ; ces bâtiments ont été construits sans qualité énergétique et à proximité immédiate de la ligne ferroviaire.

Le parc urbain – un espace varié, verdoyant et reposant

Le retour de la nature en milieu urbain fait plus que jamais partie des enjeux de société actuels. Le nouveau parc, situé à l'ouest, du site est conçu comme un véritable "poumon vert", un lieu où il fait bon habiter, s'oxygéner et se détendre. Une noue végétale y est également aménagée pour recueillir l'eau de pluie et diminuer la charge sur le système des égouts. Le parc est structuré par des chemins organiques pour la mobilité douce et reste connecté à la rue Principale et Hannert Thommes ; il tisse des liens avec son environnement pour la cohérence et l'harmonisation du concept urbain. Il peut également s'intégrer au réseau cyclable projeté ; ses parcours peuvent être affinés au niveau de l'accessibilité et de sécurité en accord avec le réseau infrastructurel en cours d'étude.

Le nouveau parc comprend des équipements de loisirs et sportifs ; un double terrain de pétanque et un terrain multisports. De nouveaux bâtiments y sont également conçus ; un café-kiosque, un grand chalet et un bâtiment d'habitation collectif.

La nouvelle construction circulaire et emblématique qu'est le "Kiosk" est conçue comme un pavillon ouvert de tous côtés avec de multiples fonctions. Elle sert d'axe porteur pour le déroulement des activités dans le parc urbain et le commerce de proximité en centre-ville (café, glacier, snacks, presse, sanitaires...). Ce pavillon marque l'accès au centre du village au sud et est également un abri de bus.

Le nouveau chalet est conçu comme un grand pavillon en bois pour les scouts de Schuttrange "Les Castors" et également pour d'autres groupes, clubs ou personnes privées. Le programme relatif aux espaces de conception demandés est respecté ; les locaux secondaires et ne nécessitant pas de lumière naturelle sont toutefois placés dans le sous-sol afin d'optimiser la volumétrie extérieure. Le nouveau chalet est facile d'accès et le parking est aisé. Ses espaces extérieurs permettent les activités de scoutisme en étant un espace de surveillance efficace, surtout pour les plus jeunes. Le site permet dès lors de camper sur place en toute sécurité mais cette activité, voir même d'autres activités de camp, restent tout à fait possible et en complémentarité notamment dans la zone du verger. À noter aussi qu'une liaison piéton/cyclable est en cours d'étude dans la zone de l'implantation du chalet et que cette liaison est susceptible de créer la connexion de nouveaux espaces verts intéressants.

Face au défi actuel de la densification et à l'évolution des structures familiales, le nouveau bâtiment d'habitation proposé se base sur de nouvelles formes de logement abordable, notamment les coopératives d'habitation type "cluster" (nom emprunté à l'anglais et signifiant groupe ou communauté) se multiplient de plus en plus et sont déjà bien ancrées, en Suisse, en Autriche, aux Pays-Bas, en Allemagne et plusieurs autres pays nordiques. La vie en communauté est ainsi mise en avant avec des typologies d'appartement où chacun dispose d'espaces privatifs mais aussi d'espaces communs de qualité. Il s'agit de créer des logements abordables avec une mixité culturelle et intergénérationnelle. La typologie des ces appartements "cluster" appartenant à la coopérative d'habitation / "Wohnungsgenossenschaft", propose généralement une grande chambre avec salle de bain et même un coin cuisine privatif avec une surface comprise entre 35 à 40 m². Cette disposition s'apparente à de petits appartements encastrés dans un grand logement. Il y a en général aussi plusieurs locaux communs, dont un séjour et une grande cuisine, mais aussi des chambres d'amis qui peuvent être loués ponctuellement à des amis ou invités.